

EDUC2MC - Introduction

EDUC2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Tout-e candidat-e/étudiant-e à ce programme doit pouvoir faire preuve d'une pratique professionnelle (enseignement, accompagnement pédagogique, gestion pédagogique, ...) dans un établissement d'enseignement supérieur (université, haute école, EPS) en Belgique durant la durée du programme.

S'il ou elle dispose d'un diplôme de deuxième cycle universitaire dans une autre discipline que celles relevant du domaine des sciences psychologiques et de l'éducation, il ou elle doit faire preuve d'une pratique professionnelle depuis au moins deux ans dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le [dossier d'admission](#) déposé par le/la candidat-e est examiné par un jury d'admission, en charge de vérifier les conditions d'admission et l'adéquation de la demande de formation avec l'offre.

Les conditions générales d'admission sont précisées dans la page web "Accès aux études" <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/conditions-masters-specialisation.html>

PÉDAGOGIE

Originalité du programme

- Une intégration théorie / pratique

Ce programme promeut une pédagogie active axée sur le développement d'un projet de recherche en sciences de l'éducation, en étroite relation avec les pratiques professionnelles du candidat. En effet, sont articulés des temps de formation en présentiel (cours et séminaires), des temps de supervision du projet de recherche, initié par des analyses des pratiques mises en oeuvre, poursuivies par la problématisation et la présentation des résultats de ces analyses afin de permettre un processus de formalisation des pratiques, informé par la recherche. C'est une triple intégration qui est visée ici : théorie et pratique, compétences transversales et disciplinaires, recherche et enseignement.

Le programme impliquera activement les acteurs institutionnels, qui ont depuis de nombreuses années œuvré conjointement pour le développement de formations en pédagogie universitaire et de recherches : à l'UCL, la Chaire UNESCO de pédagogie universitaire, l'Institut de pédagogie universitaire et des Multimédias (IPM) et l'École d'éducation et de formation de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ; à l'Université de Namur, le Service de pédagogie universitaire du Département Education et Technologie.

Équipe d'accompagnement du Master de spécialisation

L'équipe enseignante encadrera le parcours de formation du (de la) candidat(e) et son projet de mémoire.

De plus, le séminaire d'intégration réunira l'ensemble des étudiants du programme et permettra de superviser la réalisation de la recherche appliquée qui débouchera sur la production d'un mémoire pouvant démontrer la prise de distance critique et argumentée théoriquement par rapport aux pratiques pédagogiques des candidats et démontrant les résultats obtenus.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation du Master de spécialisation se fera au travers de la réalisation d'une recherche appliquée et de la réalisation d'un mémoire, dans lequel l'étudiant démontrera sa capacité d'analyse réflexive de sa pratique professionnelle, sa capacité à intégrer les cadres de référence théoriques qu'il s'est appropriés et sa capacité à mettre en place un dispositif de recueil et de traitement de données. La réussite du Master de spécialisation sera conditionnée à la réussite du mémoire et des différentes productions intermédiaires attendues, pour les différentes activités du Master de spécialisation..

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/EDUC

Faculté des sciences de l'éducation ([EDUC](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

EDUC

Place Cardinal Mercier 10 - bte L3.05.01

1348 Louvain-la-Neuve

Mandat(s)

- Directrice administrative de faculté : Catherine Fraikin

Commission(s) de programme

- Ecole de formation des formateurs du supérieur ([FOSU](#))

Responsable académique du programme: [Mariane Frenay](#)

Personne(s) de contact

- Gestion administrative: [Sandra Georges](#)